

**SEANCE DU 6 MAI 2015**  
**20H00**

L'an deux mil quinze, le six mai à vingt heures le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire

**Membres élus : 15**

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 10**

Présents : MM. BACH, BERTOLOTTI, CORNIQUET, DEWILDE, FEUVRIER, FRANIATTE, HAGEN, HAZOTTE, HERGAT, TONNELIER

Procuration(s): Mme WOLTER à Mme FEUVRIER, M. DROUARD à Mme HAGEN, Mme BASSAN à M. HERGAT, M. BARBE à M. TONNELIER

Absent(s): Mme GOMES-PICART

20h37 : arrivée de Mme FEUVRIER

21h19 : arrivée de Mme BASSAN et de M. TONNELIER

Le Conseil municipal a débattu des points suivants :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2015
- Demandes de subventions
- Tarifs du camp été
- Remboursement entrées patinoire
- Modification des statuts de la CCCE
- Demande de sponsoring
- Budget de la Régie de transport
- Décision modificative de budget
- Divers

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, M. Michel HERGAT, Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

Le Conseil municipal a élu pour secrétaire Mme Lydia HAZOTTE.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2015**

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal **APPROUVENT** le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2015.

**N°34-2015 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES**

Madame HAGEN, Adjoint au Maire, présente les demandes de subventions des associations caritatives pour l'année 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **VOTE** les subventions suivantes :

- AFAD	80,00 €
- AFSEP	80,00 €
- APOLO J	80,00 €
- Prévention routière	80,00 €
- Vie Libre	80,00 €
- La Ligue contre le cancer	80,00 €
- Secours populaire	80,00 €
- VMEH	80,00 €
- Amnesty international	100,00 €

**N°35-2015 – SUBVENTION SPORTIF DE HAUT NIVEAU**

**VU** la délibération n°09-2014 du 5 février 2014 relative aux subventions versées aux sportifs de haut niveau ;

Monsieur DEWILDE, Adjoint au Maire, présente une demande émanant de Marine BERNARD qui participe au Championnat de France junior de monopalmes.

Monsieur DEWILDE propose de participer à hauteur de 165,00 € représentant 30% des frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

20h37 : arrivée de Mme FEUVRIER

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 abstention et 8 voix « pour », **VOTE** une subvention de 165,00 € à Marine BERNARD.

### **N°36-2015 – SUBVENTION AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

**VU** la délibération n°09-2014 du 5 février 2014 relative aux subventions versées aux sportifs de haut niveau ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire, au vu des baisses de recettes de la commune, de réaliser des économies budgétaires ;

Monsieur DEWILDE, Adjoint au Maire, propose de réduire de 50% les montants de subventions versées aux sportifs de haut niveau.

D'autres propositions sont présentées : diminuer d'1/3, supprimer le versement de subvention ou garder les montants tels qu'ils existent.

Le vote montre les résultats suivants :

- Diminuer d'1/3 le montant des subventions : 3 voix « pour », 8 voix « contre » et 1 abstention
- Diminuer de 50% : 10 voix « pour » et 2 abstentions
- Garder les montants existants : 11 voix « contre » et 1 abstention
- Supprimer les subventions : 11 voix « contre » et 1 abstention

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix « pour » et 2 abstentions, **DECIDE** de diminuer de 50% les montants de subvention versées aux sportifs de haut niveau à savoir :

- 125 € pour une inscription au championnat de France ;
- 250 € pour une inscription au championnat d'Europe ;
- 500 € pour une inscription au championnat du monde.

Pour le calcul de la subvention, ne seront pris en charge que les frais d'inscription, d'hébergement et de repas.

Les autres conditions de la délibération n°09-2014 du 5 février 2014 restent inchangées.

### **N°37-2015 – REMBOURSEMENT POUR L'ACHAT DE MATERIEL PAR LE TENNIS CLUB**

Monsieur DEWILDE, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que le Tennis club a acheté, avec l'accord de la municipalité, des matériaux pour rénover le club house et du matériel afin de mettre en place une section de mini tennis.

Il est proposé de rembourser l'achat de matériaux d'un montant de 550 € pour des travaux faits sur des bâtiments communaux et de verser une subvention de 300 € représentant 50% du montant global pour la mise en place de la section de mini tennis.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **VOTE** le remboursement de l'achat des matériaux pour un total de 550 € et le versement d'une subvention de 300 € pour la mise en place de la section de mini tennis.

21h19 : arrivée de Mme BASSAN et de M. TONNELIER

### **N°38-2015 – SUBVENTION ASSOCIATIONS SPORTIVES D'ENTRANGE**

Monsieur DEWILDE, Adjoint au Maire, propose de verser une subvention de fonctionnement à l'AS Entrange et au Tennis Club

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **VOTE** les subventions suivantes :

- AS Entrange : 3 500 €
- Tennis Club : 800 €

### **N°39-2015 – FIXATION DU TARIF DU CAMP ETE**

Monsieur DEWILDE, Adjoint au Maire, rappelle que la commune organise un camp été d'une semaine en juillet. Il convient de fixer le tarif de cette semaine.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** le tarif de cette semaine de camp été à 350 €. Le versement se fera sous forme d'un acompte de 100 € et du solde de 250 €.

#### **N°40-2015 – REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Monsieur DEWILDE, Adjoint au Maire, informe que pendant la semaine sports, l'animatrice sportive a emmené les enfants à la patinoire d'Amnéville et a avancé les droits d'entrée ce qui représente une somme de 56 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** le remboursement à Claire LIBRALON des droits d'entrée à savoir la somme de 56 €.

#### **N°41-2015 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCCE**

**VU** la délibération n°5 du Conseil communautaire en date du 7 avril 2015 acceptant la modification des statuts afin d'assurer des prestations de service avec les communes extérieures au territoire ou avec d'autres EPCI lorsque la réglementation le permettra,

A ce titre, la CCCE peut mettre à disposition de ces derniers son Service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

**CONFORMEMENT** à l'article L 5211-20 du CGCT, la modification statutaire étant subordonnée à la décision concordante des conseils municipaux des communes membres de la CCCE dans les mêmes conditions de majorité requises pour la création d'un EPCI,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification statutaire suivante :

##### *« ARTICLE 7 : MISSIONS ET GESTION DES SERVICES*

*Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention entre la CCCE et les communes concernées qu'elles soient membres ou extérieures au territoire communautaire, et le cas échéant avec tout EPCI, la CCCE pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes ou d'un EPCI lorsque la réglementation le permettra, des études, missions ou gestion de services. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans des conditions définies par la convention sus visée.*

*A ce titre, la CCCE pourra mettre à disposition des communes extérieures à son territoire ou de l'EPCI lorsque la réglementation le permettra, son service d'instruction des autorisations d'urbanisme.*

*Toute convention de prestation de service à titre onéreux hors du périmètre de la CCCE sera soumise le cas échéant aux règles de la commande publique. »*

#### **N°42-2015 – DEMANDE DE SPONSORING**

Julien HECKLER et Mathieu SCHNEIDER participent à la 19<sup>ème</sup> édition du 4L Trophy en février 2016. Ils sollicitent la commune d'Entringe pour établir un partenariat sous forme de sponsoring.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 voix « contre » et 11 voix « pour » **DECIDE** d'apporter son soutien à la participation au 4L Trophy de Julien HECKLER et Mathieu SCHNEIDER. Cette participation se fera sous forme d'un encart publicitaire visible autour du pavillon du véhicule et représentera un montant de 200 €.

Cette subvention sera versée sous réserve de l'inscription effective au 4L Trophy.

#### **N°43-2015 – BUDGET – REGIE DE TRANSPORT**

**VU** la délibération n°30-2015 portant sur l'adoption du budget 2015 de la régie de transport

**CONSIDERANT** qu'une erreur a été notée quand à l'équilibre budgétaire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **CONSTATE** que le budget de la régie de transport pour l'exercice 2015 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 22 459,83 € en section de fonctionnement.

Le section d'investissement reste inchangée (excédent reporté de 77 237,68 €).

#### **N°44-2015 – DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** pour le budget principal de la commune les décisions modificatives suivantes :

##### Section de fonctionnement

Dépenses/65737 Autres établissements publics locaux	- 259,00 €
/673 Titres annulés	+ 259,00 €

##### Section d'investissement

Recettes/2804172 Autres établissements – batiments et installations	+ 240,00 €
/10222 FCTVA	- 240,00 €

**DIVERS**

L'opération Brioches de l'amitié a permis de récolter 1 116,73 € à Entringe. La prochaine opération aura lieu les 9-10-11 octobre 2015.

*Session close et séance levée à 22h00*

*Délibérations prises : n°34-2015 à n°44-2015*

BACH Jean-Marie		FRANIATTE Éric	
BARBE Jérôme	<i>Procuration à M. TONNELIER</i>	GOMES-PICART Sandra	<i>Absente</i>
BASSAN Astrid	<i>Procuration à M. HERGAT</i>	HAGEN Claudine	
BERTOLOTTI Marie		HAZOTTE Lydia	
CORNIQUET Yannick		HERGAT Michel	
DEWILDE Éric		TONNELIER Jérôme	
DROUARD Michel	<i>Procuration à Mme HAGEN</i>	WOLTER Carole	<i>Procuration à Mme FEUVRIER</i>
FEUVRIER Alieth			